

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi le 11 janvier 2022 à 19h00 par visioconférence.

Sont présents : Martin Tourigny, Sylvain Bergeron, Grégoire Bergeron, Patrick Mathis, Claudia Doucet, Marie-France Plante et Evelyne Lampron.

La séance est ouverte à 19h15 par monsieur Martin Tourigny, maire. Jessica Després, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021;
3. Adoption des comptes ;
4. Adoption du règlement 2021-333 sur le remboursement des frais de non-résident ;
5. Politique familiale ;
6. Adoption du règlement Canneberges Centre-du-Québec : demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour la vente d'une partie d'un terrain ;
7. Contribution 2022 pour le service Rouli-Bus ;
8. Journées de la persévérance scolaire ;
9. Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE ;
10. Période de questions;
11. Affaires nouvelles;
12. Levée de la séance ordinaire.

2022-01-000 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par Patrick Mathis, appuyé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-001 Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2021.

Il est proposé par Claudia Doucet, secondé par Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 décembre 2021, séance ordinaire, soit adopté.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-002 Adoption des comptes.

Il est proposé par Patrick Mathis, secondé par Evelyne Lampron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées de 105 981,06\$, plus 5 975,96\$ en dépôt direct pour les salaires, pour un total de 111 957,02\$.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

Jessica Després, secrétaire-trésorière adjointe

2022-01-003

Adoption du règlement 2021-333 sur le remboursement des frais de non-résident.

ATTENDU QUE, lors de la séance du 7 décembre 2021, Claudia Doucet a donné un avis de motion et a déposé le projet de règlement ;

Il est proposé par Marie-France Plante, appuyé par Sylvain Bergeron et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 2021-333 fixant les règles de remboursement des frais de non-résident pour des activités de loisir, sport et culture.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-004

Politique familiale.

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ATTENDU QUE la Municipalité désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

Sur la proposition de monsieur Grégoire Bergeron, conseiller, appuyée par madame Evelyne Lampron, conseillère,

Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal :

- d'autoriser Valérie Nault, responsable des loisirs, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Samuel tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ;
- de confirmer que madame Claudia Doucet est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-001-005

Adoption du règlement Canneberges Centre-du-Québec : demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour la vente d'une partie d'un terrain.

ATTENDU QUE la compagnie Canneberges Centre du Québec Inc, par le biais de son mandataire Me Marie-Claude Côté (notaire), a déposé à la municipalité de Saint-Samuel une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 9 décembre 2021, afin d'aliéner le lot #5 446 164 du cadastre du Québec ayant une superficie totale de 35,46 hectares;

ATTENDU QU'une portion de 13 hectares du lot #5 446 164 visée par la demande sera annexée à la propriété adjacente appartenant à la compagnie Centre de grain Godin Inc. ;

ATTENDU QUE le demandeur restera propriétaire de la portion résiduelle de 22,46 hectares du lot #5 446 164 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, à savoir :

| N° | Critères | Justifications |
|----|--|--|
| 1 | Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants | Le site visé est de classe 4 selon le s info-sols.ca (type de sol TLS). Les lots avoisinants ont un potentiel agricole de classe 4 ou de classe 2. |
| 2 | Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture | L'utilisation restera agricole. |
| 3 | Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants | Non applicable |
| 4 | Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale | Non applicable |
| 5 | Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture | Non applicable |
| 6 | Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole | La communauté et les exploitations agricoles sont homogènes (grande culture, élevage et lot forestier) |
| 7 | Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région | Non applicable |
| 8 | Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture | L'opération augmente la superficie d'une propriété foncière au détriment d'une autre. |
| 9 | Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région | Non applicable |
| 10 | Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie | Non applicable |

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Mathis et appuyé par Marie-France Plante que le Conseil appuie et autorise la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. de la compagnie Canneberges Centre du Québec Inc. pour l'aliénation du lot #5 446 164 du cadastre du Québec pour les raisons précitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-006

Contribution 2022 pour le service Rouli-Bus.

Le conseillère madame Claudia Doucet propose que la Municipalité de Saint-Samuel adhère à Rouli-Bus - Transport adapté pour l'année 2022. Proposition secondée par Gregoire Bergeron et résolue à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-007

Journées de la persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

IL EST PROPOSÉ : de déclarer que la municipalité de Saint-Samuel appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution sur proposition de madame Marie-France Plante, appuyée par monsieur Sylvain Bergeron.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

2022-01-008

Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Samuel a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Grégoire Bergeron, appuyée par Patrick Mathis, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Samuel approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Période de questions.

Aucune question des citoyens.

Affaires Nouvelles.

Discussion à propos de la formation obligatoire pour les élus.

Levée de la séance ordinaire.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, Evelyne Lampron, secondée par Marie-France Plante, propose la levée de la séance à 19h38. La séance est close.

« Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Martin Tourigny
Maire

Jessica Després
Secrétaire de la séance